

**HAUTES-ALPES** | Le préfet s'exprime après qu'un rapport a été rendu public par les opposants au pro

# THT : « C'est le chantier le plus contrôlé du département »

Le préfet des Hautes-Alpes, Philippe Court s'est exprimé hier sur le chantier de lignes très haute tension, mené par RTE dans le département. Après qu'un rapport interne de ses services a été rendu public par les opposants au projet, il a répondu au Dauphiné Libéré.

## → Comment les opposants se sont procuré ce rapport ?

«Je ne suis pas au courant et peu importe, c'est un détail. Au final ce rapport dit l'inverse de ce que veulent dire ses opposants ; c'est le meilleur ambassadeur de notre travail.»

## → C'est-à-dire ?

«Le chantier de lignes à très haute tension est le plus contrôlé et le plus suivi du département. L'existence de ce rapport le montre. Le rapport de la Misen (voir l'info en +) cristallise l'ensemble des constats que nous faisons, la situation réelle. J'ai voulu que tout cela soit formalisé dans un rapport.»

## → À quoi cela sert-il ?

«Grâce à cela nous pouvons entrer en procédure contradictoire avec RTE et faire que ce chantier soit exemplaire. Cela laissera une trace également pour l'avenir. C'était nécessaire et utile même si c'est un processus assez usuel.»

## → Pourtant des



Pour Philippe Court, le rapport rendu public par les opposants au projet démontre la qualité du travail effectué. Photo LeDL/Archives

## manquements sont bien évoqués...

«Le terme manquement est administratif... Il n'est pas vraiment adapté. Il est clair qu'aucun manquement (au sens général du terme, NDLR) n'est acceptable. Après, sur un chantier d'une telle ampleur, il y a toujours des ajustements. Mais ce chantier est suivi en

permanence. On consacre beaucoup de moyens à son contrôle.»

## → Quels types de contrôles exercez-vous ?

«On fait bien sûr des contrôles de manière autonome, *in situ*, et inopinés. L'exigence de contrôles est un élément de crédibilité du chantier.»

## → L'un des principaux "manquements" pointés du doigt concerne la création de pistes provisoires.

«C'est l'élément le plus visible. Sur ce point, nous allons plus loin que ce que la législation nous oblige à faire. La législation prévoit que lorsqu'est créée une piste provisoire, l'entreprise a cinq ans pour la remettre

## L'INFO EN +

### LA MISEN

Mission interservice de l'eau et de la nature. Issue de la réunion de services préfectoraux (DDT, ONCFS...) sous l'autorité du préfet.

Dans les Hautes-Alpes la Misen est pilotée par la Direction Départementale des Territoires (DDT).

en état. C'est ce qui se passe pour de nombreuses reprises dans le département. Là, nous avons mandé à RTE qu'il n'attende pas le délai de cinq ans et que la remise en état soit faite à la fin des travaux sur chaque pylône, l'accepté. Parfois on a dû attendre avec des études techniques et environnementales. Nous sommes sur un chantier exemplaire car nous avons bien souvent au-delà de ce qui est demandé de forestier.»

## → Au regard de ce rapport les opposants vous demandent de faire proc à l'arrêt immédiat des travaux.

«Pour cela, il faut un cadre de droit. Il y a une demande de contentieux pénal concernant ce projet sur les référés, tous les recours qui ont été déposés ont été balayés par le tribunal. Je suis équilibré et n'ai rien dans ce que permet le droit.»

Propos recueillis par...